



Sensible

« Les animaux sont des êtres vivants doués de sensibilité. »

Code civil, article 515-14, 2015

UNE
INITIATIVE **L214.**



Réalisé avec le soutien de la **Fondation 30 millions d'amis**
Plus d'infos sur education.L214.com

Sensible

« Les animaux sont des êtres vivants doués de sensibilité. »

Code civil, article 515-14, 2015

Sensible

« Les animaux sont des êtres vivants doués de sensibilité. »

Code civil, article 515-14, 2015

Sensible

« Les animaux sont des êtres vivants doués de sensibilité. »

Code civil, article 515-14, 2015



Sensible

« Les animaux sont des êtres vivants doués de sensibilité. »

Code civil, article 515-14, 2015

Sensible

« Les animaux sont des êtres vivants doués de sensibilité. »

Code civil, article 515-14, 2015

UNE
INITIATIVE **L214.**



Réalisé avec le soutien de la **Fondation 30 millions d'amis**
Plus d'infos sur education.L214.com